

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUÉSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 31, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

LES RETRAITES OUVRIÈRES

Pour arriver à la constitution des retraites ouvrières qui intéressent à un si haut degré l'avenir des travailleurs, deux systèmes, comme on le sait, se trouvent en présence : celui de la capitalisation et celui de la répartition. C'est ce dernier que préconise avec grande raison, dans la très intéressante brochure qu'il vient de faire paraître, M. H. Gavelle, ancien conseiller général de la Somme.

Son projet, auquel on ne saurait accorder trop d'attention, est caractérisé par le fait que son auteur ne recourt qu'à des procédés éprouvés par l'expérience et empruntés aux organisations existantes.

Rien qui repose sur des conceptions chimériques ou douteuses, mais la simple mise en œuvre de ce qu'il y a de meilleur dans chacun des systèmes journallement pratiqués par la Caisse Nationale des Retraites, les Sociétés de Secours mutuels, les Caisses patronales, les Caisses de Secours et de Retraites des ouvriers mineurs et par le service des pensions civiles des fonctionnaires de l'Etat.

A la loi du 9 juin 1853 sur les pensions civiles d'après laquelle, au lieu d'être capitalisées ou employées au profit de ceux qui les subissent, les retenues faites aux fonctionnaires en exercice servent immédiatement à payer en partie les pensions des anciens fonctionnaires déjà à la retraite, il prend d'une part ce que l'auteur appelle le procédé de *Répartition par réciprocité* qui consiste à acquérir des droits à la Retraite en raison, non de l'épargne qu'on fait pour soi mais du concours qu'on apporte au service de la pension aux devanciers, ce qui n'est autre chose que l'organisation méthodique et rationnelle de la solidarité.

Il emprunte, d'autre part, à cette même loi le principe de la proportionnalité des retenues au gain de chacun qui, bien mieux qu'une contribution uniforme, ou un impôt de capitation, rend la charge supportable à tous et produit, en outre, le maximum de rendement obtainable.

De la loi du 24 juin 1894 sur les Caisses de Secours et de Retraites des ouvriers mineurs, il retient le principe de l'obligation pour les travailleurs et ceux qui les emploient de contribuer les uns et les autres à la constitution des retraites, ainsi que l'égalité de leur participation respective et jusqu'à la quotité fixée pour chacune à 2 0/0 du montant des salaires.

A la loi du 20 juillet 1886 sur la Caisse Nationale des Retraites pour la vieillesse, il emprunte les procédés de calculs des pensions, le livret individuel et la disposition prudente qui consiste à ne pas promettre des pensions fermes d'un chiffre déterminé qui pourraient engager au-delà de ses ressources la caisse chargée du service et à ne l'obliger, au contraire, qu'à partager les recettes disponibles proportionnellement aux versements capitalisés de chacun des ayants-droits survivants, disposition qui met à l'abri de tout aléa possible la Caisse de l'Etat qui en surveille et garantit le fonctionnement.

Il confie la gestion de ce nouveau service à la Caisse Nationale des retraites facultatives instituée par la loi du 20 juillet 1886, sous les mêmes conditions de contrôle, mais en tenant bien entendu les deux comptabilités absolument distinctes.

Toutes les propositions relatives à l'organisation de retraites au profit des travailleurs font appel au concours de l'Etat. Le projet qui nous occupe n'a pu échapper à cette nécessité. La forme qu'il indique pour ce concours n'est point pour nous déplaire. Le versement à titre de subvention à la Caisse de ce que produirait un impôt de 2 0/0 sur le ou les revenus des capitaux productifs autres que les bénéfices industriels, agricoles et commerciaux, dont la contribution patronale représente la part de charge, se justifie par la raison que, après que les travailleurs eux-mêmes et ceux qui les emploient ont apporté leur contribution, la richesse acquise qui jouit en les consommant des produits du travail, doit aussi quelque chose à la vieillesse de ceux qui ont usé leur vie à les créer.

Quoi qu'il en soit, nous devons remarquer que cette disposition ne fait point corps avec le projet et pourrait, sans que son économie s'en trouve modifiée, être remplacée par un droit sur les successions ou toute autre subvention donnant un produit analogue.

Bien plus, — chose qui mérite de fixer l'attention, — la subvention qu'il demande à l'Etat, d'ailleurs plus modique que celles généralement réclamées, pourrait être réduite voire à la rigueur supprimée, mais néanmoins l'organisation de retraite proposée, être constituée de toutes pièces, et, quoique dans des conditions moins bonnes, fonctionner quand même.

En tous cas, et c'est là un point essentiel, pour des législateurs prudents, jamais le budget ne se trouverait engagé au-delà de ce qu'ils auront voulu consentir.

Dernière considération, bien digne de remarque : par le fait du progrès continu et extrêmement rapide de la richesse publique, avec ce mode d'organisation, il y aura accroissement progressif des retraites sans augmentation de frais pour la population.

En effet, en moins d'un siècle le revenu annuel du pays est passé de quatre à vingt-quatre milliards environ.

Avec le développement des moyens de production la progression ne peut qu'être encore plus rapide dans l'avenir.

Si la retraite des vieux travailleurs absorbe 2 0/0 du revenu total de la France, soit environ 480 millions, quand ce revenu aura doublé le prélèvement du même pourcentage produira 960 millions par an et, comme le nombre des vieillards sera resté sensiblement le même, chaque retraité d'alors recevra deux fois plus sans coûter davantage à ses contemporains.

En conséquence, par la force des choses, en appliquant la méthode proposée, les retraites iront continuellement en augmentant, tandis que si on voulait les faire dépendre de la capitalisation d'une épargne constante placée à un taux de plus en plus bas, elles diminueraient sans cesse.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 27 novembre 1900 (matin)

La Chambre continue la discussion du budget des colonies.

M. d'Agoult, du Sénégal, demande la réforme du régime administratif.

M. Decrais répond qu'une commission va être bientôt chargée de s'occuper de cette réforme.

M. Pelletan rappelle qu'une loi de 1897 a décidé l'organisation du contrôle le plus minutieux sur le budget de Madagascar.

M. Pelletan prononce un long discours au cours duquel il signale certaines violations, certaines erreurs. M. Decrais répond que la loi de 1897 sera observée.

Séance de l'après-midi.

La Chambre reprend la discussion sur les boissons.

M. Fleury-Ravarin demande une réduction des droits de circulation.

Par 433 contre 85, l'amendement de M. Fleury-Ravarin est repoussé.

M. Lauraine demande à la Chambre de ne pas surtaxer les eaux-de-vie et cognacs. M. Salis combat cette proposition.

La prise en considération de l'amendement Lauraine est refusée par 326 voix contre 214.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Et la séance est levée.

Sénat

Séance du 27 novembre 1900

Le Sénat vote le projet sur les croix supplémentaires de l'Exposition.

Au sujet des caisses d'épargne, M. Bodinier pose une question au ministre du commerce.

M. Millerand fournit des explications, et l'incident est clos.

Le Sénat prend ensuite en considération ou adopte divers projets secondaires, dont celui accordant aux sous-officiers et soldats la franchise postale pour deux lettres par mois. Il discute ensuite un projet portant diverses modifications aux articles du Code pénal, qui punissent l'infanticide.

Après quelques observations de MM. Aucoc, Martinet, Béranger, la séance est levée.

Le projet d'amnistie

Le projet d'amnistie voté par le Sénat a été renvoyé à la Commission de la Chambre, qui l'a examiné pour la première fois en 1898, et non à la Commission qui est saisie du projet spécial de M. Waldeck-Rousseau, tendant à l'extinction de certaines actions pénales.

La Commission s'est réunie hier, et a accepté le texte voté par le Sénat ; mais elle y a ajouté les délits d'association que le Sénat avait exceptés de l'amnistie.

Elle se réunira prochainement pour entendre les auteurs d'amendements. Plusieurs amendements sont annoncés en effet, un notamment portant extension de l'amnistie aux condamnés de la Haute-Cour.

M. Pourquery de Boisserin a été maintenu dans ses fonctions de rapporteur qu'il exerçait déjà en 1898.

Au Transvaal

Le plan des généraux boers

« Les généraux boers auraient l'intention de reprendre leur ancien plan, qui serait de frapper à la frontière de la colonie du Cap, où, croient-ils, de nombreux Hollandais dissidents ayant des armes cachées sont prêts à reprendre la lutte.

» Les Boers déploient une grande activité dans tous les districts du Transvaal et de l'Orange. »

La résistance continue toujours opiniâtre, résolue.

Les Boers font aux Anglais une guerre d'escarmouches qui, habilement conduite par les généraux Delarey, De Wet, Botha est très dure pour les Anglais.

INFORMATIONS

Le président Krüger

Le Président Krüger est à Paris il a été reçu par M. Loubet, par M. Waldeck-Rousseau et par le conseil municipal de Paris. Les étudiants ont fait devant l'hôtel Scribe où est le président du Transvaal une manifestation des plus enthousiastes.

La population parisienne a besoin d'acclamer le héros de la guerre Anglo-Boër.

Le président Krüger ne restera pas longtemps à Paris ; il doit se rendre prochainement à Berlin où de grandes réceptions lui seront faites.

Le port de la soutane

Le Conseil municipal socialiste de Troyes a adopté une proposition tendant à interdire le port du costume ecclésiastique à toute personne n'exerçant pas des fonctions reconnues par l'Etat et dans la limite du territoire assigné à ces fonctions.

Meurtre au Tribunal de Rochechouart

Un meurtre, qui a jeté la consternation dans toute la ville, a été commis, mardi, à trois heures et demie du soir, au palais de justice de Rochechouart, dans les circonstances suivantes :

Le nommé Justin Bayle, âgé de 26 ans, et son frère Julien, âgé de 37 ans, tous les deux cultivateurs, demeurant au village de Chaumeix, commune de Chaillac, vivaient en complète méintelligence avec l'un de leurs voisins, nommé Pierre Lacroix, également cultivateur, âgé de 40 ans. Les frères Bayle accusaient Lacroix d'avoir, il y a quatre ans, mis volontairement le feu à des bâtiments leur appartenant. L'incendie dévora tout, bâtiment, cheptel et matériel de ferme, qui, n'étant pas assurés, avaient causé la ruine des frères Bayle.

Plusieurs plaintes furent portées par eux contre Lacroix, mais, par suite du manque de preuves matérielles, les diverses juridictions saisies n'y donnèrent aucune suite.

Le refus de poursuivre celui qu'ils considéraient comme l'auteur volontaire de l'incendie avait fortement surexcité les frères Bayle, notamment le plus jeune, Justin, qui avait usé de tous les moyens en son pouvoir pour obtenir une satisfaction qu'il considérait comme légitime. Hier, encore, les frères Bayle étaient en instance devant le tribunal de Rochechouart pour obtenir l'assistance judiciaire, afin de pouvoir poursuivre Lacroix devant les tribunaux civils et de se voir accorder une indemnité. Mais, une fois de plus, faute de preuves suffisantes, le bureau d'assistance rejeta la demande.

Les frères Bayle, qui, déjà, avaient fait preuve d'une violence extrême en expliquant leur affaire devant le magistrat, voyant leur espérance déçue, se mirent dans une colère épouvantable. En descendant l'escalier du tribunal, le plus jeune, Justin, qui avait une hachette cachée sous sa blouse, sortit vivement son arme et se précipita sur Lacroix, qui le précédait, lui en asséna un coup derrière le crâne.

Lacroix tomba comme une masse, la tête fracassée. S'acharnant sur sa victime, Bayle la frappa encore dans le dos de plusieurs coups de canne à épée. La mort a dû être

instantanée, car Lacroix, méconnaissable, a la figure presque broyée.

La gendarmerie a aussitôt procédé à l'arrestation de Justin Bayle qui, du reste, ne cherchait pas à fuir. Il a reconnu le crime accompli par lui, tout en déchargeant son frère de toute participation à ce forfait. Néanmoins, les deux frères ont été écroués à la maison d'arrêt.

Catastrophe aux mines d'Aniche

Une catastrophe s'est produite aux mines d'Aniche, à la fosse Fénélon, reliée souterrainement à Saint-Louis. Une caisse de dynamite a éclaté au fond, alors que soixante ouvriers y étaient déjà descendus, et que la deuxième cage descendait. Les causes de l'explosion sont inconnues. Douze morts ont été reconnus jusqu'à présent. Huit ouvriers sont blessés et dix-huit manquent. Les recherches continuent.

La consternation est générale dans le pays. M. Pierre Baudin, ministre des travaux publics, a envoyé sur les lieux son chef de cabinet pour distribuer des secours et recueillir des renseignements sur les responsabilités engagées.

Le bruit court que l'on compterait cinquante morts et de nombreux blessés.

Tentatives de meurtre

Mardi matin, la gendarmerie d'Auterive conduisit devant M. le procureur de la République, un jeune homme de 18 ans, M. D..., appartenant à une honorable famille d'Auterive, et qui avait été arrêté la veille pour tentative de meurtre.

Ce jeune homme, qui aurait déjà eu des démêlés avec la police, à Toulouse, était revenu dans sa famille. Lundi soir, pendant le dîner, une violente discussion éclata entre ses parents et lui; il prit un couteau et il tenta de frapper ses parents. La sœur s'interposa et reçut une blessure à la joue.

Sur la plainte du père, le fils D... fut immédiatement arrêté, et, hier matin, il était écroué à la maison d'arrêt de Muret.

Scène de sauvagerie

La commune de l'Isle-Jourdain (Gers), vient d'être le théâtre d'un fait inouï.

Les époux Courtinade, demeurant à la métairie Labourdette Paragnes ont un fils de vingt-deux ans et une fille de dix-sept ans malade depuis plus d'un an et ne jouissant pas de la plénitude de ses facultés mentales.

Convaincus que leur fille a été ensorcelée, les Courtinade allèrent consulter une sorcière malheureusement en renom dans le pays et qui habite près de Toulouse, au village de Lardenne. La sibylle conclut naturellement que quelq'un avait jeté un sort à la jeune fille et que la personne qui avait commis ce crime de sorcellerie pouvait seule l'enlever!

Courtinade pensa alors que la jeteuse de sort ne pouvait être qu'une voisine, qui fréquentait souvent leur maison, la veuve Marie Laffont, demeurant au hameau de la Croze. Il jura de se venger de cette femme et d'obtenir ainsi la guérison de sa fille.

Lundi, vers sept heures du matin, la femme Laffont se rendait à Bellegarde. Arrivée à un détour du chemin, elle fut assaillie par deux hommes qui se jetèrent sur elle, la saisirent malgré ses cris et ses protestations et la transportèrent de force dans une maison voisine.

Les deux hommes étaient le père et le fils Courtinade. Une fois enfermée dans la maison, la femme Laffont fut d'abord insultée par les femmes Courtinade, renversée, puis frappée et exposée devant un four ardent.

Tandis que se prolongeait ce supplice horrible, la famille Courtinade proférait des menaces de mort et adjurait la femme Laffont de guérir la pauvre idiote.

Ce n'est qu'après trois heures de supplices que la famille Courtinade, voyant que les menaces et les coups étaient vains, rendit la liberté à la victime.

La gendarmerie aussitôt prévenue, s'est rendue sur le lieu où s'est déroulée cette scène atroce. Un médecin a constaté sur la femme Laffont plus de trente blessures, dont plusieurs très graves.

Bataille de Bohémiens

Dans un terrain vague, au numéro 61 de la rue Letort, à Montmartre, est actuellement installé un campement de Romani-chels, qui ne comprend pas moins de 50 roulottes. On accède à ce terrain par un long couloir obscur, d'aspect sinistre. C'est là que s'est déroulé, mardi soir à six heures, un drame sanglant, qui a fait deux victimes.

La tribu des bohémiens était en fête. Une jeune fille, Marie Wess, âgée de 24 ans, qui venait de purger à Clairvaux une condamnation à un an de prison pour vol, était de retour, et sa famille donnait un festin en son honneur. Au cours du repas, Marie Wess reprocha à ses parents et à « son ami », Jean Suzetta, âgé de 17 ans, acrobate, de ne pas lui avoir écrit une seule fois pendant sa détention. Elle alla même jusqu'à faire à Suzetta une scène de jalousie terrible, et, bientôt, une rixe éclata, les uns prenant parti pour le jeune homme, les autres pour la jeune femme.

A un moment donné, Jean Suzetta sortit, accompagné de ses deux frères, Ernest et Giovanni, acrobates comme lui. Ils se rendirent dans leur voiture et s'emparèrent chacun d'un fusil de chasse. Ils attendirent la fin du repas, et lorsque les autres convives, qui avaient oublié l'incident, quittèrent à leur tour la voiture où ils étaient rassemblés, une série de détonations retentirent et deux personnes tombèrent. Jetant leurs armes, les meurtriers prirent la fuite pendant que l'on relevait les blessés, les frères Paul et François Mayer, âgés de 19 ans et de 22 ans. Ils furent transportés dans une pharmacie où on constata que Paul avait reçu deux balles, l'une à la tête et l'autre au bras droit. Quant à François, il avait le crâne fracassé et il expira bientôt sans avoir repris connaissance.

L'un des assassins, Jean Suzetta, a été

arrêté par M. Carpin, commissaire de police. Ses frères sont activement recherchés.

Mort accidentelle

Samedi dernier, vers midi, la dame Marie Gransagne, femme Renaud, garde-barrière à la maisonnette n° 263, près de Poitiers, fermait ses barrières et se plaçait à son poste, devant la maisonnette, pour le passage d'un train de marchandises venant de Lussac et allant sur Montmorillon. Pendant le passage du train, un jeune enfant, âgé de vingt mois, sortit de la maison, et vint rouler à terre, après s'être frappé le visage contre la barre de fer d'un garde-fou placé devant la maison.

La femme Renaud releva aussitôt son fils, et appela au secours en le voyant inanimé. Le nommé Louis Servouze, domestique chez le sieur Durand, à Fougerolles, accourut, et aida la mère à soigner le petit blessé.

Tous leurs soins furent inutiles.

Le docteur Guillet, de Montmorillon, mandé aussitôt pour examiner le jeune Renaud, déclara qu'il avait l'os temporal brisé et que la mort avait été instantanée.

CHRONIQUE LOCALE

Assises du Lot

Voici la listes des jurés appelés à siéger aux prochaines assises qui s'ouvriront à Cahors, le lundi 17 décembre prochain sous la présidence de M. Pichon, assisté de MM. Fieuzal et Fournié, juges :

- MM.
- Cazes, propriétaire à Fontanes.
- Delor, notaire à Gramat.
- Guilhou, maire à Parnac.
- Cazes, propriétaire à Saint-Paul.
- Pons, vétérinaire à Luzech.
- Debons, maire à Larroque-Toirac.
- Julhia, notaire à Montcuq.
- L. Dulac, propriétaire à Prayssac.
- Peyrichou, notaire à Cabrerets.
- Gary, propriétaire à Floirac.
- Combarieu, médecin à Cremps.
- Pezet, médecin à Figeac.
- Magot, capitaine en retraite à Saint-Céré.
- Du Mas, avocat à Cahors.
- Pradines, maire à Limogne.
- Delbreil, médecin à Puy-l'Evêque.
- Leymaries, entrepreneur à Souillac.
- Martel, propriétaire à Dégagnac.
- Combelle, maire à St-Martin-le-Redon.
- Pouzalgue, Basile, à Ginouillac.
- L. Cassagne, propriétaire à Calès.
- Constant, maître d'hôtel à Saint-Projet.
- Guiches, ex-greffier à Cahors.
- Fayet, Joachim, maire à Gagnac.
- Mauziols, pharmacien à Figeac.
- Dayet, percepteur à Bach.
- Deltit, vétérinaire à Puy-l'Evêque.
- Marquet, limonadier à St-Céré.
- Ser, Louis, à Figeac.
- Ponchie, maire à Biars.
- Dols, Urbain, à St-Géry.
- Larribe, maire à Sénailiac (Latronquière).
- Trémoulet, Isidore, à Catus.
- Francoal, à Uzech-les-Oules.
- Gutin, pharmacien à Puybrun.
- Lacam, Henri, à Lacapelle-Marival.

Jurés supplémentaires

Cazard, Cyprien, employé à la Préfecture du Lot.

Gras, percepteur à Cahors.
Maratuech, Charles-Paul-Louis, négociant à Cahors.
Léris-Gambetta, Alexandre, à Cahors.

Conseil départemental

Le Conseil départemental s'est réuni ce matin à 10 heures à la Préfecture, et a statué sur les affaires suivantes :

Puy-l'Evêque. — Opposition à l'ouverture d'une école privée de filles avec pensionnat par la dame Plessis. — Maintenu.

Puy-l'Evêque. — Opposition à l'ouverture d'une école maternelle par la dame Carriol. — Maintenu.

Prendeigne. — Déclaration d'ouverture d'une école privée de filles avec pensionnat. — Approuvé.

Montredon, Prudhomat, Dégagnac, déclaration d'ouverture d'une école privée de filles avec pensionnat. — Approuvé.

Sarrazac. — Déclaration d'ouverture d'une école privée de garçons avec pensionnat. — Approuvé.

Prayssac. — Annexion d'un pensionnat à l'école de garçons. — Approuvé.

Montet-Boujal. — Secrétariat de mairie. — Approuvé.

Sabadel (Latronquière). — Secrétariat de mairie. — Réserve.

St-Pantaléon. — Secrétariat de mairie. — Approuvé.

Capdenac. — Secrétariat de mairie. — Approuvé.

Touzac. — Appropriation de l'école de filles. — Approuvé.

Pradines. — Construction d'une école mixte à Labéraudie. — Approuvé.

Promilhanes. — Appropriation de l'école de garçons. — Approuvé.

Le Conseil s'est réuni de nouveau ce soir à 3 heures, et a arrêté les propositions pour promotion de classes au choix (institutrices et institutrices) année 1901.

CAHORS

MORT DE M. DELPORT

Le parti républicain du Lot vient de perdre un de ses meilleurs.

Hier, alors que rien ne faisait prévoir un aussi triste dénouement, M. le sénateur Delport s'éteignait à Paris, après deux jours à peine de maladie.

Légerement atteint d'une bronchite, son état ne donnait aucune inquiétude à sa famille et à ses amis de Cahors, que la nouvelle de cette mort a plongés dans la plus douloureuse consternation.

M. Amédée Delport naquit à Cahors, le 4 novembre 1840.

Après avoir été élève du lycée de Cahors, il fit son droit; reçu licencié, il fut nommé juge de paix à Lalbenque. Peu après il abandonna cette fonction et vint à Cahors où il acheta une étude de notaire.

SOUS DEUX DRAPEAUX

PAR OUIDA

TROISIÈME PARTIE

XIV

SOUS LA TENTE

Le bruit s'en répandit ainsi que la renommée de beauté qui la causait et arriva jusqu'au camp français, où elle éveilla une impatiente curiosité; et une expédition au cours de laquelle on pourrait enlever la belle enfant, devint le sujet de conversation favori autour des feux du bivouac, le soir et pendant les chauds après-midi où les hommes, nus jusqu'à la ceinture, étaient étendus sans mouvement sous le souffle brûlant qui arrivait jusqu'à eux, après avoir traversé les océans de sable jaune.

Leurs imaginations exaltées leur faisaient voir ce trésor du grand Djied comme un modèle supérieur à tout ce que son sexe leur avait jamais présenté; et s'emparer d'elle était la pensée unique des zéphyrs et des spahis lorsqu'ils sortaient pour aller faire une reconnaissance ou chercher des fourrages.

Mais il était plus facile de rêver que d'agir. Jamais les yeux d'un français n'étaient tombés sur la belle enfant, et, lorsqu'il était serré de trop près, le khalifat Hderim abandonnait

ses troupeaux et ses trésors, mais redoublait de surveillance vis-à-vis des femmes de sa tribu, il s'enfonçait de plus en plus dans le désert, attirant les Français dans les plaines arides aux époques les plus désastreuses de sécheresse.

Pour les Français des renforts venaient remplir les rangs des troupes impériales, aussi rapidement qu'ils s'éclaircissaient; mais il en était autrement pour les Arabes: un homme tombé était un combattant de moins, et les chasses dont ils tombaient les proies commençaient à peser terriblement sur eux; les troupeaux tombaient aux mains de leurs vainqueurs, et la famine les menaçait. Néanmoins, ils étaient intrépides dans les attaques comme des tigres; rapides à fondre sur l'ennemi comme des vautours et ils se battaient, même en retraite, de façon à fatiguer la cavalerie qui avait perdu plus de monde dans cette besogne infructueuse et sans éclat qu'elle n'en aurait perdu à un second Hohenlinden, à Austerlitz.

En outre, la chaleur était intense, l'eau mauvaise et très rare; la chaleur et la fatigue de cette marche incessante amenèrent la dysenterie; le commandant en chef, le colonel marquis de Chateauroy, jurait fort lorsqu'il voyait ses meilleurs soldats tomber comme des moutons attaqués de la clavelée, et il avait offert deux cents napoléons à quiconque lui apporterait la tête du scheik ou la beauté vivante de Djelma.

Un jour les chasseurs avaient établi leur campement dans un endroit où quelques arbres dépouillés et desséchés offraient un ven-

blant d'abri; un petit flet d'eau noirâtre se faisait jour à travers la terre jaunie.

Il était midi; le soleil d'Afrique dardait ses rayons les plus ardents; aussi loin que l'œil pouvait atteindre, on ne voyait qu'une étendue sans limite, brûlante, d'un éclat intolérable de sable desséché et de ciel sans nuages, d'airain au-dessous, d'airain au-dessus jusqu'au point que le désert et les cieux se touchaient et se confondaient en une lueur incandescente dans l'infini insondable.

Les hommes étaient couchés sous la tente exténués, à moitié nus, incapables de rien faire, si ce n'est de se disputer, comme des chiens altérés, une goutte du maigre ruisseau que gens et chevaux haletants eurent bientôt mis à sec.

Raoul de Chateauroy lui-même, quoique sa constitution fût nerveuse et qu'il fût plié à la patience des Arabes, était étendu comme un grand limier enchaîné par cette étouffante oppression.

Il était impitoyable, inflexible, tyran jusqu'au fond de l'âme, incisif et prompt comme l'acier dans sa rigueur, mais c'était un brave soldat qui ne s'épargnait jamais à lui-même aucune des souffrances que son régiment avait à supporter sous son commandement.

Soudain le camp parut sortir de sa léthargie, un appel de trompette venait de rompre le silence.

Sur la transparence ombrée de l'horizon, les silhouettes d'une demi-douzaine de cavaliers se rapprochaient d'instants en instants; c'étaient des spahis qui étaient allés fouiller

le terrain aux environs.

Chateauroy s'éveilla en sursaut de sa somnolence haletante; ses yeux s'allumèrent avidement, il murmura un terrible juron.

Jour de Dieu! — ils ont la femme!...

Ils avaient la femme, effectivement. Elle avait été capturée près d'une source vers laquelle elle s'était rendue avec une escorte insuffisante, en s'éloignant du campement arabe.

Celle qui faisait les délices des yeux du hautain Sidi avait été entraînée vers les tentes de ses ennemis et le visage du colonel se colora en jetant les yeux sur sa captive.

La renommée n'avait pas exagéré la beauté de la jeune Arabe; cette beauté était aussi radieuse que le fût jamais celle que, bien loin là-bas, du côté de l'occident, sous les palmiers du Nil, l'enchanteresse des Césars étalait dans les salles semées de roses de son palais.

Seulement Djelma était aussi innocente que la gazelle, dont elle avait la grâce, et elle aimait son seigneur et maître d'un grand amour.

Son ravisseur ne s'occupait pas plus de sa souffrance que de celle d'un jeune oiseau mortellement blessé par une arme à feu; mais, après lui avoir jeté un regard de triomphe et d'admiration, il écrivit une lettre en arabe au khalifat avant que sa perte fût découverte... une lettre plus cruelle que le fer.

Il hésita une seconde, avant de fixer son choix, sur le messager qui serait chargé de la porter.

Ses hommes étaient presque tous à moitié mort de chaleur.

(A suivre.)

Ce fut dès cette époque que M. Delport prit part aux luttes politiques.

Républicain convaincu et militant, il fut un des premiers démocrates qui pénétrèrent à l'hôtel de ville.

Aux élections des 30 avril et 7 mai 1871, il fut élu conseiller municipal.

Durant toute la période des menées réactionnaires que subit la République, M. Delport lutta toujours pour le triomphe de ses idées.

C'est grâce à lui, à son ami le regretté Léon Talou, que notre ville fut débarrassée de tous les éléments réactionnaires qui jusqu'en 1889 étaient maîtres de Cahors.

Le 1^{er} août 1886, les électeurs du canton Sud l'envoyèrent siéger au Conseil général. Et depuis, soit au conseil municipal, soit au conseil général, il fut toujours réélu.

Les électeurs aimaient en lui l'austère et ferme démocrate, le vaillant lutteur qui, malgré son mauvais état de santé, était toujours prêt pour la lutte quand il s'agissait du triomphe de l'idée républicaine.

Le 25 mars 1900, M. Delport fut élu sénateur, en remplacement de son ami, Léon Talou, qu'il n'a pas tardé hélas, à suivre dans la tombe.

Un an à peine a suffi pour enlever à notre ville deux hommes qui, par le caractère, par l'affabilité, par les convictions, avaient amené à la République notre ville, longtemps forteresse du bonapartisme.

M. Amédée Delport est disparu; mais sa mémoire survivra dans l'histoire politique locale, son nom sera inscrit, car ce nom fut toujours pur; dans le cœur des républicains, son souvenir restera gravé.

Amédée Delport fut un honnête, un vaillant.

Profondément, sur sa tombe, inclinons-nous, et adressons à sa famille l'hommage de nos respectueuses et sincères condoléances.

LE JOURNAL DU LOT

Au 7^e de ligne

M. Bienassis de Caulusson, major du 7^e régiment d'infanterie, passe au 53^e, comme chef de bataillon.

M. Pérot, chef de bataillon au 7^e régiment, est nommé major du corps.

M. Pierron, chef de bataillon au 53^e régiment, passe au 7^e.

M. Bertrand, lieutenant au 7^e régiment, passe au 4^e bataillon d'infanterie légère d'Afrique.

Les dispensés au titre d'ouvriers d'art

Le ministre de la guerre a fait communiquer aux députés un projet qui a pour but de modifier la répartition des dispensés (jeunes gens ne faisant qu'un an de service) au titre d'ouvriers d'art.

Il en est attribué 100 à notre département.

L'affaire des chiffons

Dans son audience de mardi, le Tribunal civil de Cahors a rendu le jugement de l'affaire Cagnac Chansarel Suberville.

En voici la conclusion :

1^o M. Suberville est condamné à 500 fr. de dommages-intérêts ;

2^o A payer à MM. Cagnac et Chansarel 5 fr. par jour jusqu'à ce qu'il aura mis son usine dans un état conforme aux prescriptions des arrêtés préfectoraux ;

3^o A rembourser à MM. Cagnac et Chansarel les surprimes d'assurances.

Acte de probité

Le jeune Paul Galou, âgé de 10 ans, demeurant place Saint-James, a trouvé sur la voie publique une boucle d'oreille qu'il s'est empressé de déposer au bureau de police, où on la tient à la disposition de la personne qui l'a perdue.

Vétérans des armées de terre et de mer

La commission d'organisation des fêtes de la Remise du Drapeau à la 580^e section des vétérans des armées de terre et de mer dont le siège est à Cahors, s'est réunie le dimanche 25 novembre, dans une des salles de l'Hôtel de Ville.

Les membres de cette commission, convoqués par M. Fournié, leur Président, ont arrêté ce qui suit :

1^o formation d'un comité d'honneur.

2^o organisation d'une souscription pour l'achat du drapeau.

3^o formation de sous-commissions chargées de recueillir les souscriptions.

4^o fixation du programme de ces fêtes.

Le programme de ces fêtes sera porté ultérieurement à la connaissance de nos lecteurs.

Contrebande

Lundi soir, vers 11 heures, la police en faisant une tournée sur les bords du Lot, vit arriver vers elle un charretton conduit par 2 hommes. Soupçonnant quelque chose de suspect, les agents s'approchèrent et constatèrent que les nommés Ladoux et Alagnoux portaient une quantité assez volumineuse de poissons.

Le filet se trouvait sur le charretton. Ce poisson fut saisi et envoyé à l'hospice.

Procès-verbal a été dressé, le filet saisi et envoyé au greffe.

Arrestation

Les époux Barlan natifs du département de l'Hérault ont été arrêtés hier matin pour vagabondage et conduits au parquet; ces 2 individus chassés plusieurs fois de Cahors, étaient revenus il y a quelque temps, et avaient élu domicile à l'ancienne poudrière.

Chassés dimanche par la police, ils ont été trouvés à la grotte de Calypso chemin de Laroque-des-Arcs.

Ils ne vivaient que de maraudage.

THÉÂTRE DE CAHORS

Tournée Albert Chartier

C'est ce soir que l'excellente troupe Albert Chartier donnera en représentation sur la scène de notre théâtre

LE NOUVEAU JEU

comédie en 5 actes et 7 tableaux, de M. Henri Lavedan, de l'Académie Française.

Le spectacle commencera par

LES CROIX

Saynète de M. Lavedan.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 29 NOVEMBRE ET 2 DÉCEMBRE

Allegro Militaire,	Millot.
Les Diamants de la Couronne, (Overture)	Auber.
Valse Bleue,	Margis.
L'Eclair, (Fantaisie)	Halévy.
Echos des Concerts, (Quadrille)	X.

De 3 heures à 4 heures (Allées Fénélon.)

A VENDRE

OU A ÉCHANGER

CONTRE UNE FONTAINE EN CUIVRE

SUPERBE PERROQUET DU BRÉSIL

(parle et chante)

S'adresser au bureau du Journal.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Mines de Figeac et Planioles. — Des élections auront lieu dans le courant du mois de décembre, à l'effet d'élire un délégué et un suppléant délégué à la sécurité des ouvriers mineurs.

Il sera ainsi répondu aux desiderata exprimés par le personnel ouvrier de ces mines.

Arrondissement de Cahors

SARRAZAC. — Le pain des pauvres. — On nous écrit :

Chaque année la commission administrative du bureau de bienfaisance de Sarrazac, distribue en argent les revenus de cette caisse aux indigents. La mauvaise saison arrive et c'est à cette époque que les familles nécessiteuses ont le plus besoin de secours.

Il y a deux points sur lesquels nous nous permettons d'insister tout particulièrement, les voici :

Parmi les familles dites indigentes, il y en a qui ont assez de ressources pour payer l'instruction de leurs enfants dans les écoles congréganistes privées, malgré la gratuité des écoles publiques; ces familles-là ne nous paraissent pas assez besogneuses pour avoir leur part des ressources des pauvres et elles doivent être exclues de la liste.

2^o Nous pensons que l'argent distribué n'est pas toujours bien employé aux besoins des ménages et qu'il vaudrait mieux donner du pain.

Nous espérons pouvoir compter aussi sur les largesses de M. D.

Si cette année il n'y a pas d'élections il y a quand même — hélas ! — des pauvres et des misères à soulager.

Chez nos voisins

MURET. (Lot-et-Garonne). — Assassin de sa mère. — Mardi un ouvrier sabotier travaillant chez son patron, au Vernet, a tué sa mère à coups de hachon.

Rentré chez lui, à Labarthes, en état d'ivresse, il aura probablement reçu quelques admonestations un peu vives de sa mère, motivées par son état d'ivresse trop fréquent, et l'on pense que c'est à la suite d'une altercation violente qu'il se sera précipité sur la pauvre femme et l'aura frappée.

Le meurtrier est un alcoolique, que son vice rendait très dangereux à fréquenter. Il aurait déjà menacé plusieurs fois sa mère, et l'aurait poursuivie avec son couteau.

Dans une autre circonstance, on intervint à temps pour l'empêcher de mettre lui-même fin à ses jours en se pendant.

Le parquet de Muret s'est transporté sur les lieux et le meurtrier a été mis en état d'arrestation.

Infatigable contre les maux de reins !

— Aiguines (Var), le 9 mars 1899. Mon berger souffrait depuis quelques années de maux de reins. Comme je savais par expérience que le Baume Victor était souverain, je le lui conseillai. Ce bienfait remède a remplacé chez mon berger la tristesse par la joie, et ses souffrances par une excellente santé. Je vous autorise à publier cette guérison, et me ferai un plaisir de fournir tous les renseignements que l'on me demandera à ce sujet. LÉON ANTOINE (Sig. lég.).

A. M. Hertzog, pharm., 28, rue de Grammont, Paris.

L'EXPOSITION DU SIÈCLE

PAR A. QUANTIN

Un vol. grand in-4^e, avec 500 gravures, publié par la Revue le Monde Moderne.

5, rue Saint-Benoît, Paris.

Prix : 12 francs.

S'il était un volume attendu pour cette fin de l'année 1900, c'était bien un ouvrage commémorant l'Exposition, établissant en quelque sorte son bilan philosophique et rappelant par l'image la physiognomie des choses disparues. Écrit en toute indépendance, dégageant les vues d'ensemble sans se perdre dans les détails, il fixerait pour l'histoire le souvenir précis de cette extraordinaire manifestation où toutes les nations avaient réuni la synthèse de leur existence.

Il vient de paraître, et l'Exposition du siècle par A. Quantin, peut être considérée comme une œuvre de haute critique resumant tout ce que pouvait être dit.

Sa forme matérielle est des plus heureuses, dans un juste milieu entre les volumes trop succincts et les in-folios encombrants. Son illustration comprend plus de 500 gravures. Elles ont été exécutées spécialement pour l'ouvrage de manière à éviter toute répétition et à présenter tous les aspects d'ensemble et de détail les mieux dignes d'être retenus. Leur groupement méthodiques est à lui seul un enseignement, et toutes ces visions qui papillotaient devant les yeux éblouis sont fixées à leurs places logiques.

La table des chapitres indiquera mieux que toute explication la distribution encyclopédique de l'ouvrage.

« Histoire, Budget, Statistiques. — La Porte monumentale, les jardins et les serres. — L'avenue Nicolas II et le pont Alexandre III. — Le Grand Palais des Beaux-Arts — La Décennale française. — La Centennale française. — Les Beaux-Arts étrangers. — Le Petit Palais des Beaux-Arts et l'Exposition rétrospective de l'art ancien. — Le Palais de l'Esplanade des Invalides. — Les Arts décoratifs français. — Les Arts décoratifs de l'étranger. — La rue des Nations. — Les Colonies françaises. — Les Colonies étrangères. — La Salle des Fêtes. Le Château d'Eau. — Les Palais du Champ de Mars. — L'Electricité. — L'Agriculture et les Aliments. — Les Lettres et Sciences. — Le Génie civil. — Les Industries chimiques. — Le Mécanique. — Les Fils, Tissus et Vêtements. — Les Mines et la Métallurgie, l'Exposition souterraine. — Le Pavillon de la Ville de Paris. — Le Palais des Armées de terre et de mer. — Le Palais des Congrès. — Les Pavillons des Forêts et de la Navigation de commerce. — Pavillons divers. — Les voies de communication. — L'Annexe de Vincennes. — Les attractions : Village suisse, Vieux Paris, Palais de Costume, Palais de l'Optique, Panoramas, Théâtres exotiques, Rue de Paris, Restaurants. »

Quant à l'esprit du texte, quelques citations permettront d'en juger. Voici le début :

« Soixante-seize mille exposants, trente-six mille pour la France et quarante mille pour l'étranger, venant apporter le résultat de leurs efforts ; — quatorze millions d'ouvriers pour la France seulement, et sans compter leurs familles, vivant annuellement de la fabrication de ces produits ; — les horizons ouverts sur les contrées de colonisation ; — l'Art vainqueur sous toutes ses formes ; — toutes les questions sociales étudiées ; — la réalisation matérielle d'une étonnante sélection de pensées humaines ; — des palais remplis de merveilles peuplant une cité de rêve ; — toutes les nations rivalisant d'émulation ; — tels furent les spectacles donnés par la revue de la civilisation passée à l'Exposition de 1900. »

« Aussi plus haut que l'admiration pour tant de beauté, le sentiment qu'elle a inspiré est-il celui du respect. Les oppositions ont été étonnées, puis vaincues. La grandeur des idées a dominé encore la grandeur des choses, et nul n'a osé pouvoir se tenir en dehors du mouvement du monde. »

« Ce sont ces impressions que nous allons essayer de résumer dans une revue générale. Nous signalerons les points qui ont soulevé de justes critiques avec d'autant plus de liberté que leurs ombres légères disparaissent dans la lumière éclatante de l'œuvre. »

En effet, ces justes critiques sont exprimées avec autant de vigueur que de liberté. Après avoir rendu hommage à la splendeur des Palais des Champs-Élysées, l'auteur se fait ainsi l'interprète de l'opinion publique à propos de la toiture du Grand Palais des Beaux-Arts.

À propos des attractions dont la plupart ont mal réussi, ce jugement paraîtra fort équitable.

« Les redevances exigées étaient excessives Sans doute la position de l'Administration était inattaquable. Personne n'y avait le moindre intérêt direct à ces perceptions et quand les soumissionnaires des adjudications des kiosques payaient 35,000 francs le droit de dépenser une somme égale sur 25 à 30 mètres carrés avant d'avoir vendu un croissant, la direction ne pouvait que se réjouir en pensant que l'Etat et par conséquent le contribuable auraient cela de moins à payer. »

« Mais une Exposition n'est précisément pas une opération commerciale engagée par l'Etat et il existe une considération supérieure, celle de la solidarité de l'ensemble. »

« Quand les comptes seront publiés, on saura que telle attraction a dû payer plus d'un demi-million de droits et que toutes ont été à l'avenant. Il fallait ensuite bâtir luxueusement un édifice coûteux. L'argent ainsi parti ne restait plus suffisant pour le spectacle lui-même. Il en est résulté cette impression générale et malheureuse d'intérieurs achevés à la diable et meublés de spectacles qui n'étaient que la maquette de ce qui aurait pu être fait. On n'y trouve pas une compensation dans les sommes qu'a pu encaisser le Trésor. »

« Et la rue de Paris reçoit ce qu'elle avait vraiment mérité : »

« Pour faire face à la rue des Nations, on trouva l'idée de la rue de Paris. L'opposition était piquante. L'esprit français devait s'y donner rendez-vous ; s'y faire amusant et léger pour se reposer des choses graves, courtois pour remercier nos hôtes. Un peu de blague était permise, filet de citron des plats bien cuisinés. »

« On y fut triste de la tristesse navrante des rires qui sonnent creux, banaux à crier, grossiers à faire fuir les familles. Des comparaisons de second ordre débilitent des machines à dormir debout tant elles étaient rebattues. Ce fut là l'esprit de Paris !... La méprise était si forte, que son excès seul peut consoler. Il n'est pas possible que les étrangers aient jugé notre scène contemporaine, même la petite, sur ces tristes échantillons. »

Nous avons relevé ces citations pour montrer l'indépendance de la critique. Mais les ombres au tableau sont peu de chose, et les beautés sont signalées partout avec une chaleur qui ne se défend pas d'admirer.

Si la critique s'élève quand il s'agit des beaux-arts et des arts décoratifs, et si elle ne craint pas d'être sérieuse devant les sciences et leurs applications, elle ne dédaigne point, pour leur donner leur valeur véritable, les choses qui pourraient paraître futiles.

L'ouvrage s'abstient de jugements sur les personnes il dit seulement :

« Quant à M. Alfred Picard, commissaire général de l'Exposition de 1900, son cas est simple. Les admirateurs de son intelligence encyclopédique et de la puissance de travail qui lui a permis un labeur sans repos de plusieurs années ne lui reprochaient qu'une chose ; vouloir se rendre compte de tout par lui-même. On lui eût imputé l'insuccès. Il est donc de toute justice de lui rendre l'honneur de cette manifestation triomphale de la civilisation du monde entier dont Paris et la France ont le droit de s'enorgueillir. »

Enfin les dernières lignes sont d'une jolie conclusion philosophique :

« ... Et la grande roue tournait au-dessus de ces attractions comme un symbole des distractions humaines. On s'élève pour retomber, on s'extrait de soi-même pour y rentrer. La joie pivote autour du même axe et toutes les excitations sont vaines hors le contentement de l'œuvre accomplie. »

« Aussi les attractions pouvaient-elles être minces en elles-mêmes. L'Exposition n'en répandait pas moins la joie. »

On ne s'arrêterait pas à vouloir rappeler seulement les points les plus saillants de cette revue où le texte et l'image parlent de concert, et qui n'a rien omis de ce qui devait être dit.

Tel est cet important ouvrage, d'un intérêt supérieur et d'une forme aussi séduisante que le fond en est sérieux. Nous ne pensons pas pouvoir en faire un éloge plus mérité que de dire qu'il est à la hauteur du sujet et qu'il satisfait pleinement le désir général de conserver en un beau volume le souvenir de l'Exposition.

BULLETIN FINANCIER

Le marché a été assez mouvementé, pendant que certains valeurs ont progressé, d'autres ont fléchi sans raison autres que l'imminence de la liquidation et de la réponse des primes qui a lieu demain.

Les affaires nouvelles ont été fort rares. Des demandes au Comptant ont porté le 3/0/0 de 100,55 à 100,75, le 3 1/2 0/0 de 101,72 à 101,87. L'Amortissable clôture à 99,50.

Nous retrouvons le Comptoir National d'Escompte à 581, Le Crédit Foncier à 660, Le Crédit Lyonnais se traite à 1080 et la Société Générale à 609.

Très peu d'affaires sur les Chemins français. Le Lyon est à 1,721, Le Nord à 2,285.

Le Suez s'échange à 3,532.

Tandis que l'Extérieure a reculé de 69,90 à 69,50, L'Italien a passé de 94,95 à 95,10, le Russe 3 0/0 1891 de 84,55 à 84,80, le Portugais à 24,10 n'a pas varié, le Turc D à 22,80 et la Banque Ottomane à 533 sans changement.

Tribunal de commerce de Cahors

La liquidation de la faillite Jean CANGARDEL et fils, Banquiers, à Cahors, rue de la Liberté, étant terminée, les créanciers vérifiés sont invités à se rendre le Mardi onze Décembre 1900, à 3 heures du soir, en la salle d'audience du Tribunal, pour recevoir le compte du syndic, et donner leur avis sur l'excusabilité du failli.

Le Greffier,
A. POULVEREL.

La Maison A L'OLIVIER si renommée
POUR SES HUILES NATURELLES DE

FOIE DE MORUE

Rappelle à sa Clientèle qu'elle expédie toujours FRANCO de PORT et d'EMBALLAGE contre mandat de 7 fr. ou 32 fr. 50 adressé à COLMET, 70, Rue de Rivoli, PARIS, ses Caisses de UN ou de SIX Flacons d'un kilo. Exiger Flacon Porcelaine Blanche (Dépôt.)

LE SANG DES BOTZARIS

PAR NOËL GAULOIS

IV

LES ANXIÉTÉS DE MARCO BOTZARIS

La garnison turque, dès la première alerte, s'était retirée, en dissimulant le plus possible son départ, et s'était éloignée à marche forcée dans la direction d'Arta.

La nouvelle s'était rapidement propagée et de toutes parts des recrues accouraient. Mavrocordato, Botzaris, Karaïkos et les autres chefs avaient peine à répartir tous ces contingents dans les cadres soudain étroits. Les Grecs qui, jusqu'alors, n'avaient jamais combattu que par bandes indisciplinées, se soumettaient de bonne grâce à l'organisation nouvelle que le général avait entrepris de leur donner.

Il était donc rempli d'espoir en l'avenir, inquiet seulement du côté de Gogos Bakolas pour lequel il éprouvait une répugnance instinctive. Les révélations de Marcel sur ce qui s'était passé sur la frégate du rials-bey contribuaient à le tenir en défiance. C'était Marco Botzaris qui plaidait la cause de Bakolas.

— Ami, disait-il, tu te souviens trop de ce que je veux oublier, de ce que j'ai chassé de

ma mémoire... Il ne faut pas, à cause de mes deuil, prolonger celui de la patrie.

Il apportait une singulière chaleur à défendre son ennemi personnel. Un épisode de l'histoire de sa famille l'obsédait en cette circonstance.

A la mort de Lampros Tsavellas, polémarque de Souli, son ancêtre, Georges Botzaris avait convoité la charge vacante qui avait été attribuée à Photos Tsavellas. Fuaieux de se voir préférer celui-ci, il se retira avec toute sa tribu. Bientôt Ali-Bey envahit le Souli ; l'ambitieux déçu éprouva une terrible émotion. Tirailé entre son ressentiment qui lui conseilait d'abandonner ses concitoyens à eux-mêmes et le patriotisme qui lui commandait d'aller se joindre à eux pour repousser l'agresseur, il s'était, pour mettre fin à sa torture morale, donné la mort en avalant un breuvage empoisonné.

La réprobation qu'il s'était attiré par cette sorte de désertion pesait encore sur son nom et Marco Botzaris ne voulait pas qu'une seconde fois l'injure personnelle d'un Botzaris privât la patrie de défenseurs utiles. Il s'était fixé la tâche d'imposer silence aux suspicions, d'éteindre les haines afin que Bakolas, traité en allié loyal, ne fût pas tenté de trahir la cause qu'il avait embrassée.

— On t'accuse, avait-il dit au chef albanais, d'avoir trempé les mains dans le sang d'Aristide...

— J'étais ici quand les soldats turcs l'on frappé.

— Je le sais et je ne doute pas de toi. Je

veux l'affirmer de telle façon que nul ne puisse continuer à douter. Nous assisterons ensemble à ses funérailles.

— Soit, je t'accompagnerai !

Alexandre Mavrocordato n'avait pas été sans concevoir d'inquiétudes sur les conséquences de cette résolution. Les pêcheurs, détournés un instant de leurs projets de vengeance, n'y avaient pas renoncé, car ils étaient loin d'être apaisés et persistant à voir, en Bakolas l'auteur responsable du meurtre d'Aristides. Aussi le général s'était-il rendu d'avance au domicile du pêcheur en compagnie de Marcel.

Lorsque le corps d'Aristides avait été porté dans sa maison, tout souffle de vie avait déjà disparu et les membres avaient la rigidité cadavérique.

Les femmes s'étaient aussitôt éloignées, et, chez des voisines, étaient allées revêtir les blancs (1) habits de deuil. Elles étaient revêues, les cheveux épars, le visage inondé de larmes. Des linges fins avaient lavé la tête du mort toute souillée de sang ; on lui avait mis ses plus beaux habits, et, couché sur un lit très bas, les mains croisées sur sa poitrine, on l'avait tourné vers l'Orient.

Ces derniers devoirs rendus, tordant leurs mains, levant vers le ciel des regards inspirés, les femmes commencèrent à improviser des *myriologues*, chants plaintifs absolument semblables à ceux des *vocératrices* corses.

Les amis d'Aristides entraient et l'embrassaient sur ses lèvres décolorées.

1. Chez les peuples orientaux, la couleur de deuil est le blanc.

Ceux qui avaient perdu récemment quelque membre de leur famille, quelque ami resté cher à leur cœur, se penchaient à l'oreille du mort et lui confiaient des messages pour l'autre monde.

Pendant un jour et une nuit la funèbre veille s'était continuée.

La deuxième journée était plus qu'à demi passée et l'office religieux allait se célébrer. Depuis une heure déjà, Mavrocordato et Marcel attendaient...

La fille d'Aristides, jeune femme de vingt et quelques années, scandait sa douleur et paraphrasait les dernières paroles de son père mourant :

« Un oiseau passa sur notre demeure. Ses yeux étaient troublés par les pleurs, ses ailes noires étaient tachées de sang.

« Nous lui avons demandé : Petit oiseau, d'où viens-tu ? Où vas-tu, petit oiseau ?

« — Je viens des rives de la mer et je m'en vais dans le pays des Francs.

« — Donne-nous de bonnes nouvelles, petit oiseau.

« — Tristes nouvelles ! les chiens ont envahi la rive, il ont tué ton père...

« — ... Aristides a tué un aga et dix Turcs, son tour à la fin est arrivé. Ses amis pleurent autour de lui.

« Revêtez Aristides de ses plus beaux habits, parez-le pour la fête éternelle et placez sa tête sur un coussin de lauriers verts.

« Aristides a un fils, il lui a donné sa carabine et son sabre au fourreau d'argent : sois soldat, dit-il. (A suivre)

Bibliographie

ENCYCLOPÉDIE POPULAIRE ILLUSTRÉE

DU XX^e SIÈCLE

publiée sous la direction de MM. F. BUISSON, E. DENIS, G. LARROUMET et STANISLAS MEUNIER.

VIENNENT DE PARAÎTRE

les 15^e et 16^e Dictionnaires de la Collection

15^e Volume : histoire contemporaine (1871-1900)

Ce volume sera certainement un des plus appréciés de cette publication, il est l'*Histoire de l'établissement de la République*, contenant non un tableau complet de tous les événements de ces trente de rières années, il était inutile de rappeler les incidents sans portée, mais il fallait retenir ce qui est de nature à intéresser, et ce qu'il est nécessaire à tout citoyen de connaître.

Pour une période aussi rapprochée, au milieu même d'une histoire qui se fait, la rédaction d'un tel dictionnaire était des plus délicates. La vérité seule pouvait vaincre la difficulté, et c'est d'une plume impartiale mais non indifférente qu'il est écrit ; du reste, c'est mal servir un parti que de cacher ses fautes ou de diminuer ses adversaires.

Ce petit volume aura de nombreux lecteurs et rendra de grands services par la raison primordiale qu'il est, à l'heure actuelle, le seul document du genre.

16^e volume : Histoire de la philosophie

Écrire une histoire complète de la philosophie n'aurait pas été possible, la philosophie touche à tout, puisqu'elle étudie les principes de tout, et que l'ensemble des connaissances humaines peut-être considéré comme un infini déploiement des applications qui en découlent. Suivant l'esprit de toute cette *Encyclopédie populaire*, ce qu'il fallait donner au travailleur isolé, c'était les indications sommaires lui permettant de s'orienter dans ce champs vaste jusqu'à l'infini. Il faut féliciter l'auteur d'avoir produit un volume populaire d'une lecture facile et non un livre illisible au public à qui il est destiné.

Dictionnaires précédemment parus : *Expansion Coloniale*, (2 vol.). — *La Photographie*. — *Le Jardinage*. — *Le Costume*. — *La Mode*. — *La Minéralogie*. — *La Cuisine*. — *La Biographie politique du XIX^e siècle* (2 vol.). — *L'Électricité*. — *Le Socialisme*. — *L'Architecture*. — *Les microbes et Infusoires*. — *Histoire Grecque et Romaine*.

Chaque volume vendu séparément... 1 fr. Souscription à forfait aux 120 volumes... 100 fr.

Payables 10 fr. par trimestre.

Société Française d'Éditions d'Art

L.-Henry MAY

7, rue Saint-Benoît. — Paris

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1461^e livraison (1^{er} décembre 1900).

Un mousse de Surcouf, par Pierre Maël. — Le roi des monts maudits, par Paul Mieille. — Un déjeuner à Pékin, par T. Choutzé. — Vers la gloire, par Henry Guy. — Les établissements du Crenot, par Daniel Bellet.

Abonnements : France : Un an, 20 fr. six mois, 10 fr. Union Postale, un an, 22 fr. Six mois, 11 fr. Le numéro : 40 centimes.

Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

SAINTE-NICOLAS. — 21^e année. — Sommaire du n^o 52 — du 30 novembre 1900.

Petit Marsouin (Capitaine Danrii). — La nouvelle (Marie Améro). — Une bouteille de vin d'Asti (Géraldine Rolland). — Les sabots de William Henriette Bezançon. — Salvius et

Grégoire (Berthe Vadier. — Tirelire aux Devinettes. — Boîte aux Lettres.

Illustrations de Paul de Sémant — Albert Guillaume — A. Bertrand — Varian.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires.

Abonnements : Paris et départements : six mois, 10 fr. Un an, 18 fr.

LA NATURE, Revue des sciences illustrée, Henri de Parville, rédacteur en chef (Masson et C^{ie}, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris.) — Sommaire n^o 1436, du 1^{er} Décembre, 1900.

Le refroidissement des petits moteurs à pétrole, par D. P. — Hydrogène et noir de fumée, par Flamet. — Le mal des bassines des magnaneries, par le Dr A. Cartaz. — Essais militaires d'automobiles en 1900 ; Concours d'automobiles en 1900, par Lucien Périssé. — Un paradoxe, par Léon Dumas. — Obtention des grandes crêtes chez les coqs, par H.-L.-Alph. Blanchon. — Emphytèmes, par Lucien-Ch. Ballet. — De la durée moyenne des causes, par le lieutenant-colonel Delauney. — Formation des voyelles, par A. da Cunha. — Les entrées à l'Exposition prédites par le calcul, par Delauney. — Nécrologie. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 26 novembre 1900, par Ch. de Villedeuil. — Une petite merveille d'horlogerie, Exposition de 1900, par J. Derôme.

Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

TOUR DU MONDE. — Journal des voyages et des voyageurs. — Sommaire du n^o 48 (1^{er} Décembre 1900).

1^o Une mission en Acadie et du lac Saint-Jean au Niagara, par M. Gaston du Boscq de Beaumont.

2^o A travers le monde : La « Nippon Yusen Kwaiska ». — Société des bateaux poste du Japon, par Villetard de Laguerie.

3^o Missions politiques et militaires : La mission saharienne Blanchet.

4^o La lutte économique : Le développement du port de Rotterdam.

5^o A travers la nature : Chez les fourmis, par Coupin.

6^o Livres et Cartes.

7^o Les Revues Etrangères : Les Montagnes du territoire allemand de Kiao-tchéou (Mitteilungen des Deutschen und Oesterreichischen Alpenvereins, Vienne). — Le régime des Concessions au Congo français (Le Mouvement Géographique, Bruxelles).

Abonnements : France, un an, 26 fr. Six mois, 14 fr. Union Postale, un an, 28 fr. Six mois, 15 fr. Le numéro : 50 centimes.

Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.

Société anonyme de la MODE ILLUSTRÉE

Rue Jacob, 56, à Paris

LA

MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND

16 PAGES IN-4^e

PARAIT TOUTES LES SEMAINES AVEC UNE GRAVURE COLORIÉE SUR CHAQUE NUMÉRO

La *Mode illustrée*, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des travaux d'agrément, a augmenté, à partir du 1^{er} avril 1897, son format et le nombre de pages. Elle donne, sans augmentation de prix : 1^o Quar-

tre page de plus. 2^o Une gravure coloriée sur la première page de chaque numéro. 3^o Les romans illustrés peuvent être reliés à part.

Les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants ; elle offre en plus à ses abonnés 24 **Patrons découpés** sur différentes tailles à choisir sur 250 modèles de tous genres.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière ; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

Prix pour les départements : 1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr. — 4^e édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de M. l'Administrateur rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi s'abonner dans tous les bureaux de poste et dans toutes les librairies des départements.

CADEAU aux LECTRICES du

Journal du Lot

BON pour un Numéro du Journal de Modes « LA SAISON », le seul au monde donnant 100 Gravures inédites de Modes et de Travaux de Mains par Numéro.

Détacher ce coupon et l'envoyer avec son adresse, à l'Administrateur de *La Saison*, 25, Rue de Lille, Paris.

ABONNEMENTS D'ESSAI

DE TROIS MOIS

du 1^{er} octobre au 15 décembre inclus

JOURNAL DES DEMOISELLES

Paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois

Paris : 3 fr. ; Départements : 3 fr. 50

67 années d'un succès toujours croissant ont constaté la supériorité du *Journal des Demoiselles*, et ont placé cette publication, la meilleure marché et la plus complète de toutes celles du même genre, à la tête des plus intéressantes et des plus pratiques de notre époque.

LA TOILETTE DES ENFANTS

RECUEIL DE MODES ENFANTINES

Paraissant le 1^{er} de chaque mois

France : 1 fr. 50

Cette charmante publication, dédiée aux mères de famille qui s'occupent de la toilette de leurs enfants, contient :

Une causerie sur les Modes enfantines Des Modèles de robes Chapeaux, manteaux, lingerie, layettes, pour fillettes et garçons Un et souvent deux Patrons découpés Une gravure de Modes coloriée Et, enfin, une planche trimestrielle contenant patrons et broderies

LA POUPEE MODELE

JOURNAL DES PETITES FILLES

Paraissant le 15 de chaque mois

Paris : 1 fr. 75 ; Département : 2 fr. 25

Venant rappeler chaque mois, avec des surprises nouvelles, le souvenir du donateur. Texte

illustré de plus de 200 magnifiques gravures. Contient en outre chaque mois :

Cartonnages coloriés

Figurines à découper ; Décors de théâtre

Surprises de toutes sortes

On s'abonne par Mandat-poste à l'ordre de M. F. THIERY, Directeur du journal, 14, rue Drouot.

ENVOI GRATUIT D'UN NUMÉRO SPÉCIMEN

VIENDE PARAITRE:

LE

GRAND-ANNUAIRE DU LOT

ÉDITÉ PAR LA LIBRAIRIE DELSAUD RUE DE LA MAIRIE, CAHORS

Contenant les Prévisions du temps, par Mathieu Laensberg et celles par Xaintrailles, d'Issoire (Puy-de-Dôme), illustré de plus de 500 gravures.

Précédé d'un grand roman historique inédit sur Le siège de Cahors par Henri IV.

Prix : 60 centimes ; franco par la poste : 90 centimes.

ON DEMANDE UN ÉLÈVE EN PHOTOGRAPHIE

PHOTOGRAPHIE D'ART

J. VALDIGUIÉ

5, rue du Portail-Alban, 5, Cahors

ADMIS A L'EXPOSITION DE 1900

MEMBRE DU CONGRÈS PHOTOGRAPHIQUE QUI A EU LIEU A PARIS EN JUILLET

DERNIER

Reproductions et agrandissements en toutes dimensions de portraits, gravures, pastels, peintures, etc., par tous procédés ayant obtenu les plus hautes récompenses pour ce genre de travaux, aux Expositions universelles, 8 fois hors concours et membre du jury.

Photographie la nuit à la lumière artificielle

Nouvelle installation du matériel

suivant les grands progrès du jour

CÉLÉRITÉ, TRAVAUX SOIGNÉS ET GARANTIS

PAR TOUS PROCÉDÉS

LE JOURNAL DU LOT

EST EN VENTE à Cahors

Chez M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes.

— M^{me} LAVAL, buraliste, boulevard Gambetta.

— Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.

— Mlle MOLINIE, buraliste, rue de la Mairie.

— M. MAURY, marchand de journaux, 16, rue Nationale.

Le propriétaire-gérant : A. COUSLANT.